

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 815

3 avril 2008

SOMMAIRE

Actions Technologiques Holdings S.A. ...	39078	Ivy S.A.	39104
Aerodynamics S.A.	39103	La Cigaronne	39080
Aglo S.A.	39083	Lemanik Asset Management Luxembourg	
Alpha Finance S.A.	39078	S.A.	39077
Altradius S.A.	39119	Léopold (Lux 2) S.à.r.l.	39104
Atlas Telecom Interactive S.A.	39097	Les Marres Investissement	39120
Bestin Realty S.A.	39085	Locafin S.A.	39082
Biodev S.A.	39095	LUPB S.A.	39082
BLRM S.A.	39084	Mandarin Capital Management S.A.	39074
Brannefalk Invest	39104	Mastignac S.A.	39097
Bristol Assurances S.A.	39104	Minlam Luxembourg S.à r.l.	39113
Cinoor S.à r.l.	39077	Morea Finance S.A.	39119
Compagnie Luxembourgeoise de Distribu-		Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	
tion Internationale SA	39080	39105
Compagnie Royale du Parc S.A.	39074	Multiplex Developments 1 Luxembourg	
Consulting Group Global Capital Markets		S.à r.l.	39081
Funds (Luxembourg)	39074	NKS Fortune S.A.	39096
Damson S.à r.l.	39094	Odysee Investments Holding S.A.	39077
De Novo Associates S.A.	39098	Premiair S.A.	39082
Doca Deal S. à r.l.	39096	PSEG Luxembourg S.à r.l.	39112
Essexway S.A.	39077	Raach Alain Sà rl	39095
Fenzi S.A.	39096	Richmond Financial Corporation S.A.	39098
Finorsi S.A.	39096	Riparia S.à r.l.	39108
GALLADE Luxembourg S.A.	39080	Rock Brook Holdings	39120
G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à		Securities & Compliance Luxembourg S.A.	
r.l.	39095	39085
Green Energy S.A.	39119	Senau S.A.	39095
Hutchison Ports Investments S.à.r.l.	39097	Smaragtin S.A.	39084
I.L.A. International Loan Assistance S.A.		Smaragtin S.A.	39112
.....	39084	Starboard Property Group Sàrl	39094
I.L.A. International Loan Assistance S.A.		Starking S.A.	39103
.....	39094	Wendron S.A.	39083
Infotechnica Holding S.A.	39110	WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l. ..	39080
Interaviation Partners S.A.	39083		

Consulting Group Global Capital Markets Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 83.162.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2008, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, LAC/2008/7268.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société d'Investissement à Capital Variable CONSULTING GROUP GLOBAL CAPITAL MARKETS FUNDS (LUXEMBOURG), ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte notarié en date du 6 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations numéro 726 du 5 septembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1709 du 29 novembre 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 17 août 2004.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans dans les bureaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008034611/242/26.

(080036144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

C.R.P. S.A., Compagnie Royale du Parc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 128.412.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008035370/239/12.

(080036988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—
L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Mr. Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 119.240,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch en remplacement du notaire soussigné en date du 9 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1817 du 28 septembre 2006, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1339 du 3 juillet 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la susdite société en date du 29 janvier 2008,

des copies de la décision du conseil, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent soixante deux mille six cent euros (162.600,- EUR) divisé en seize mille deux cent soixante (16.260) actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

2) Qu'aux termes du 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société (y compris le capital social souscrit) est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions dont la valeur nominale s'élève à dix euros (10,- EUR) chacune comprenant

- Quarante cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie A»);

- Sept mille cinq cent (7.500) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie B»);

- Sept mille cinq cent (7.500) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie C»); et

- Quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie D»).

et que ce même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivant de ce même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires, lors de laquelle les actionnaires représentant 100% du capital souscrit seront présents ou représentés et 100% des actionnaires présents ou représentés ayant le droit de vote marqueront leur accord.

Pendant une durée de cinq ans, le Conseil d'administration pourra augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. À la discrétion du Conseil d'administration, cette augmentation pourra être souscrite et émise sous forme d'actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C ou de catégorie D, assorties ou non d'une prime d'émission, à régler complètement ou partiellement en numéraire, en nature ou, avec l'autorisation de l'assemblée des actionnaires qui ont décidé de la création de réserves ou de primes, par l'incorporation des bénéfices reportés, des réserves disponibles ou des primes d'émission d'actions, à la discrétion du Conseil d'administration.

Chaque actionnaire jouira d'un droit de préemption pour souscrire les nouvelles actions émises dans le cadre d'une augmentation du capital souscrit, proportionnellement au capital représenté par ses actions.

Le Conseil d'administration pourra déléguer à toute personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de cette augmentation de capital

Après chaque augmentation de capital souscrit, effectuée par le Conseil d'administration selon les dispositions légales applicables, le présent article sera adapté à cette modification.

À la discrétion du propriétaire, les actions pourront être représentées par des certificats représentant chaque action séparément ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions seront nominatives.

La Société pourra, dans la mesure et selon les dispositions permises par la loi, acheter ses propres actions.

3) Qu'en date du 29 janvier 2008 le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de € 108.400,- (cent huit mille quatre cents Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 162.600,- (cent soixante-deux mille six cents Euros), à EUR 271.000 (deux cent soixante et onze mille Euros),

par l'émission de:

- 2.710 (deux mille sept cent dix (2.710) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie B»);

- 2.710 (deux mille sept cent dix (2.710) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie C»); et

- 5.420 (cinq mille quatre cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie D»).

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

- CHINA DEVELOPMENT BANK, 29 Fucheng menwai Street Xicheng District Beijing, à raison de 2.710 actions de catégorie B:

- THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA, 77 Beiheyuan Street Dougeheng District Beijing, à raison de 2.710 actions de catégorie C:

- PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., 35, bld du Prince Henri, Luxembourg, à raison de 5.420 actions de catégorie D.

Les souscripteurs ci-avant désignés ont souscrits aux 2.710 nouvelles actions B, aux 2.710 nouvelles actions C et aux 5.420 nouvelles actions D dans les proportions ci-avant désignées et les ont libérés moyennant une contribution en espèces de EUR 108.400,- (cent huit mille quatre cents Euros).

L'actuel actionnaire unique de la société, savoir EURO CHINA VENTURES S.A. avec siège social au 73, côte d'Eich à Luxembourg, a renoncé à son droit de souscription préférentiel, laquelle renonciation, reste jointe au présent acte.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant de EUR 108.400,- (cent huit mille quatre cents Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 271.000,- (deux cent soixante et onze mille Euros), de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

The subscribed share capital is set at two hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 271,000.-), represented by:

- Sixteen thousand two hundred and sixty (16,260) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Class A Shares»);

- Two thousand seven hundred and ten (2,710) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Class B Shares»);

- Two thousand seven hundred and ten (2,710) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Class C Shares»); and

- Five thousand four hundred and twenty (5,420) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Class D Shares»).

Traduction française

Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante et onze mille Euro (EUR 271.000,-), représenté par:

- Seize mille deux cent soixante (16.260) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie A»);

- Deux mille sept cent dix (2.710) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,-EUR) chacune («actions de catégorie B»);

- Deux mille sept cent dix (2.710) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,-EUR) chacune («actions de catégorie C»); et

- 5.420 (cinq mille quatre cent vingt) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune («actions de catégorie D»).

Déclaration - frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, LAC/2008/5811. — Reçu 542 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008035283/208/124.

(080037157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Cinoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.057.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50345 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008035413/211/11.

(080036835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.523.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50552 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008035414/211/11.

(080037237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.
R.C.S. Luxembourg B 44.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008035415/242/12.

(080037416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Essexway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008035476/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Alpha Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.020.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 50310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008035392/211/11.

(080037233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Actions Technologiques Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.315.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of January.

Before us Henri Beck, notary, residing in Echtemach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 76.315 (NIN 2000 4004 710),

incorporated by deed established by the notary Alphonse Lentz, then residing in Remich, on the 16th of June 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 749 on the 11th of October 2000, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Alphonse Lentz, on the 31st of December 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 297 on the 19th of March 2003.

The corporate capital is set at seventy thousand Euro (€ 70,000.-), represented by seven hundred (700) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Lennart Stenke, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, who appoints as secretary Mrs. Aurélie Zeimeth, private employee, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The meeting elects as scrutineer Mr. Nicolas Kruchten, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. (paragraph 1). The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of June at 10.30 a.m.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies ne varietur by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. (paragraph 1). The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of June at 10.30 a.m.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTIONS TECHNOLOGIQUES HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.315 (NIN 2000 4004 710),

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 749 du 11 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alphonse Lentz, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 19 mars 2003.

Le capital social de la société s'élève au montant de soixante-dix mille Euros (€ 70.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, qui désigne comme secrétaire Madame Aurélie Zeimeth, employée privée, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 1^{er}). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Stenke, A. Zeimeth, N. Kruchten, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 janvier 2008. Relation: ECH/2008/46. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008035249/201/97.

(080037114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mars 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008035409/201/12.

(080037344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

GALLADE Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 85.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2008035412/207/11.

(080037191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

La Cigaronne, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 136.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008035418/242/12.

(080036917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.260.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social au PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, Po Box 0816-01098,

ici représentée par:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée à Panama-City (République du Panama), en date du 20 juin 1997, dont une copie, signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte.

La société mandataire est représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

1.- Que la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, prédésignée, est la seule et unique associée de la société WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 6 février 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 927 du 11 mai 2006, page 44460;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié daté du 1^{er} février 2007, lequel acte de modification a été publié au Mémorial en date du 2 mai 2007, sous le numéro 761 et page 36501.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille livres sterling (25,- GBP) et se trouve représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent livres sterling (100,- GBP) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Qu'en tant qu'associée unique la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat.

5.- Que l'associée unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

6.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour; et

8.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

9.- Que l'associée unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2008, Relation: EAC/2008/1937. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008035243/239/55.

(080037282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

EXTRAIT

En date du 11 février 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Dennis O'Regan, en tant que Gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2008.
- Ross McDiven, avec adresse professionnelle au 1, Kent Street, NSW 2000 Sydney, Australie, est élu nouveau Gérant A de la société avec effet au 11 février 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2008035706/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Locafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 44, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 59.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LOCAFIN S.A.
E. Karp / T. Klein

Référence de publication: 2008035708/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07263. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Premiair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 91.887.

Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung vom 6. Februar 2008

Nach eingehender Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Rücktritt des folgenden Verwaltungsratsmitglieds:

- Frau Ulrike Holbach verheiratet Alder mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle
Der Rücktritt der vorgenannten Verwaltungsratsmitglieds wird einstimmig angenommen.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt:

- Frau Edith Maerten mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Mandate enden bei der jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2014.

3. Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alle unverändert.

Signature.

Référence de publication: 2008035709/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01677. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080037229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 février 2008 que:

- la démission de M. Marc Muller de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;

- M. Frédéric Muller, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008035702/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00476. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080037277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008035710/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05709. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Aglo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 108.382.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008035711/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Wendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.680.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 22 février 2008 à 10.00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana Dias, née à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, le 12 juillet 1968, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion;
2. La nomination de Sonia Ajedigue, née à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur;
3. La nomination de Matthijs Bogers, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966 avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que président du conseil d'administration est acceptée avec date effective le 30 novembre 2007.

Luxembourg, le 23 février 2008.

WENDRON S.A.

M. M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008035699/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

I.L.A. International Loan Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.355.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 janvier 2008, M. Stefano Menegalli, Riva Caccia 1d, CH-6902 Lugano a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Guy Kettmann, démissionnaire. L'assemblée générale lors de sa prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour I.L.A. INTERNATIONAL LOAN ASSISTANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président

Référence de publication: 2008035717/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Smaragtin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.228.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 584 du 26 novembre 1995, modification des statuts par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en euros, en date du 28 mai 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n^o 1206 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMARAGTIN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035718/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00799. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

BLRM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.668.

—
Par décision du conseil d'administration du 24 janvier 2008, il a été procédé à la nomination de représentants permanents des administrateurs actuels: VALON S.A., société anonyme, a nommé Monsieur Guy Kettmann, comme représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, a nommé Monsieur Jean Bodoni comme représentant permanent.

Par décision du Conseil d'Administration du 24 janvier 2008, Monsieur Hervé HAUTIN, résidant au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France est nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour BLRM S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-président

Référence de publication: 2008035721/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Bestin Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008035716/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06905. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Securities & Compliance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.786.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SECURITIES & COMPLIANCE Srl, a company organized under the laws of Italy, having its registered office at Foro Buonaparte 70, 20121 Milan, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Milano under number 13233400152;

duly represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy given in Milan, on 25 January 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme that it desires to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of SECURITIES & COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the carrying out of all service of incorporation and management of companies, advising and supporting in whatever form, towards Luxembourg or foreign companies, submitted to the laws and circulars which regulate the statute and the management of credit institutions, professionals of the financial sector and financial organizations in general terms.

Within the framework of its purpose, the Company may structure, develop, sell and set up all advisory, solutions and products associated with the implementation of its services.

The Company may hold participations in any Luxembourg or foreign company or firm which has an identical or similar purpose. Generally, the Company may carry out any commercial or financial activities and activities relating to movables

or real estate having a direct relationship with its purpose or which could facilitate or support the accomplishment of this purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors shall delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to two or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Friday of the month of March, at 3.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor (s) shall be appointed and dismissed by the Board of Directors of the Company.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

	Shares
SECURITIES & COMPLIANCE Srl, one hundred twenty-five thousand (125,000) shares	125,000
Total: one hundred twenty-five thousand (125,000) shares	125,000

All these shares have been entirely paid-up in cash, so that the total amount of thirty one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

SECURITIES & COMPLIANCE Srl, acting as sole shareholder of the Company and representing the entire subscribed share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2010:

- Ms Francesca Bressani Doldi, director, residing at Via dei Gracchi 30, 20146 Milan (Italy), born in Milan (Italy) on 24 April 1972;
- Mr Sante Jannoni, director, residing at 5, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, born in Milan (Italy) on 25 May 1964;
- Mr Marco Domenico Petronio, director, residing at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, born in Milan (Italy) on 4 June 1974.

Second resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person known to the notary by his first and surnames, civil status and residences, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SECURITIES & COMPLIANCE Srl, une société constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Foro Buonaparte, 70, 20121 Milan, Italie, enregistrée au Registro delle Imprese di Milano sous le numéro 13233400152;

dûment représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig en vertu d'une procuration donnée à Milan le 25 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée, a requis le notaire instrumentaire de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et les statuts qui doivent être les suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SECURITIES & COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés, le conseil et l'assistance, sous quelque forme que ce soit, à destination d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, soumises aux lois et circulaires qui règlent le statut et la gestion des banques, professionnels du secteur financier et organismes financiers en général.

Dans le cadre de son objet, la Société pourra concevoir, développer, vendre et mettre en place tous conseils, solutions et produits associés à la mise en œuvre de ses services.

La société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières et des activités mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci au moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit ou télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou deux ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au

vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) sera (seront) désigné(s) et révoqué(s) par le Conseil d'Administration de la Société.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

	Actions
SECURITIES & COMPLIANCE Srl, pré-nommée, cent vingt cinq mille (125.000) actions	125.000
Total: cent vingt cinq mille actions	125.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,-).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

SECURITIES & COMPLIANCE Srl, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société et représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) personnes et de nommer les personnes suivantes au Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010:

- Mme Francesca Bressani Doldi, administrateur, née le 24 avril 1972 à Milan (Italie) demeurant à 30, Via dei Gracchi, I-20146 Milan, (Italie);

- M. Sante Jannoni, administrateur, né le 25 mai 1964 à Milan (Italie) demeurant à 5, rue J. P. Bresseur, L-1258 Luxembourg;

- M. Marco Domenico Petronio, administrateur, né le 4 juin 1974 à Milan (Italie) demeurant à 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société à 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4704. — Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008035187/7241/483.

(080037194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

I.L.A. International Loan Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.355.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007, la décision des Administrateurs du 27 juin 2006 de coopter M. Jean Bodoni au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour I.L.A. INTERNATIONAL LOAN ASSISTANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008035719/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Starboard Property Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.103.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 50971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008035391/211/11.

(080037261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.505.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035481/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Senau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.929.

—
Extrait aux fins de publications du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008035428/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.148.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035482/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Raach Alain Sà rl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlang, 77, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 90.655.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035606/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Biodev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035613/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01793. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Doca Deal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035607/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Finorsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 74.661.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINORSI S.A.

SOCIETE GENETALE BANK & TRUST S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008035595/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01333. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole Thirion. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

N. Thirion / S. Boulhais

Administrateur et Présidente du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008035559/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Fenzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 février 2008.

Pour FENZI S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008035609/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09112. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035610/1580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07795. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Atlas Telecom Interactive S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 53.802.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour ATLAS TELECOM INTERACTIVE S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008035611/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01919. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Mastignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.186.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 10 janvier 2008 à 14 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Oriol Mestre a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 10 janvier 2008 à 14 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour MASTIGNAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008035560/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**De Novo Associates S.A., Société Anonyme,
(anc. Richmond Financial Corporation S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 43.863.

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques BEARN HOLDINGS SA, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay, Lake Building 1, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 367012,

ici représentée par Monsieur Christian Zois, économiste, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire de la société anonyme RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.863, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 5 août 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 30 janvier 1997,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de changer la dénomination de la Société en DE NOVO ASSOCIATES S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de DE NOVO ASSOCIATES S.A.»

Deuxième résolution

Décision est prise de supprimer le dernier alinéa de l'article 9 des statuts.

Troisième résolution

Décision est prise d'augmenter le capital social à concurrence de mille treize virgule trente et un euros (1.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre vingt six virgule soixante neuf euros (30.986,69 EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.

Quatrième résolution

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'actionnaire unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de mille treize virgule trente et un euros (1.013,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de procurer et gérer pour son propre compte ou le compte de tiers, ou pour ses participations au Luxembourg ou à l'étranger, assistance et conseil aux sociétés, associations, partenariats, entreprises publics ou privés à but lucratifs ou non lucratif, de caractère public et/ou privés et spécialement dans les secteurs ayant trait à leur gestion, organisation, représentation et restructuration (y compris et sans limitations les opérations d'acquisition, de fusion ou de division), privatisation financière, développement international, relations avec des entreprises publiques étatiques, institutions communautaires ou supranationales. La Société peut, pour son propre compte, conduire des études de marché dans divers secteurs économiques et les assister en leur procurant des services de conseil pour le développement de leurs projets économiques et financiers.

La Société peut conclure tout type de contrats ayant trait à la gestion, au contrôle ou aux conseils avec des sociétés associées.

La Société peut exprimer tout intérêt, dans tous les sens du terme (quelque soit la forme cash, fusion, prise de participation, absorption, intervention financière, ou de toute autre forme), dans toutes affaires, institutions ou sociétés ayant un objet similaire ou identique ou permettant de faciliter, même indirectement, la réalisation des objectifs de la Société.

Elle pourra certainement utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la liquidation d'un portefeuille comprenant des valeurs mobilières et des brevets de toute origine ou pour les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autrement et développer toujours ces valeurs mobilières et brevets, et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avantages et garanties.

La Société peut agir en tant qu'administrateur, gérant ou liquidateur pour toute société ou institution.

La Société peut, entre autres choses, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que toutes transactions sur les biens meubles ou immeubles, qu'elle pourrait juger nécessaire pour l'accomplissement de ses objectifs.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide:

- de compléter les statuts par une version anglaise,
- qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra; et
- de procéder à une refonte des statuts comme suit:

version anglaise:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited company («société anonyme») under the name of DE NOVO ASSOCIATES S.A., (hereafter the «Company»).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office of the Company may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to procure and manage for its own account or for the account of third parties, or its participations in Luxembourg and abroad, assistance and counselling to companies, associations, partnerships, public enterprises or individuals of profit or non-profit character, of public and/or private character and especially in the sectors related to their management, organization, representation and restructuring (including and without limiting their operations in acquisitions, mergers and splits), financing privatisation, international development, relations with state public enterprises, communitarian or supranational institutions. The Company may, for their account, conduct market studies in various economic sectors and assist them by providing counselling for their economic and financial development projects.

The Company can conclude any contract relating to management, control and counselling with associated companies.

The Company may express interest, by all means (in any way like cash, merger, taking participations, absorption, financial intervention or in any other way) for any business, institution or company having a similar or identical object or considered to facilitate, even indirectly, the achievement of its object.

It can certainly use its funds for the creation, management, development and the liquidation of a portfolio comprising securities and patents of any origin or for realising them through sale, transfer, exchange or otherwise, and still develop these securities and patents, and grant to the companies on which it is interested assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may act as an administrator, manager or liquidator for any company or institution.

The Company may, among other things, carry out any commercial, industrial and financial operations, as well as any transactions on movable property or real estate which it may deem necessary to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- €), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-two euros (32.- €) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The Company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the Company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends

Art. 16. The annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of June at 9.00 a.m. in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

version française:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE NOVO ASSOCIATES S.A., (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de procurer et gérer pour son propre compte ou le compte de tiers, ou pour ses participations au Luxembourg ou à l'étranger, assistance et conseil aux sociétés, associations, partenariats, entreprises publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, de caractère public et/ou privés et spécialement dans les secteurs ayant trait à leur gestion, organisation, représentation et restructuration (y compris et sans limitations les opérations d'acquisition, de fusion ou de division), privatisation financière, développement international, relations avec des entreprises publiques étatiques, institutions communautaires ou supranationales. La Société peut, pour son propre compte, conduire des études de marché dans divers secteurs économiques et les assister en leur procurant des services de conseil pour le développement de leurs projets économiques et financiers.

La Société peut conclure tout type de contrats ayant trait à la gestion, au contrôle ou aux conseils avec des sociétés associées.

La Société peut exprimer tout intérêt, dans tous les sens du terme (quelque soit la forme cash, fusion, prise de participation, absorption, intervention financière, ou de toute autre forme), dans toutes affaires, institutions ou sociétés ayant un objet similaire ou identique ou permettant de faciliter, même indirectement, la réalisation des objectifs de la Société.

Elle pourra certainement utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la liquidation d'un portefeuille comprenant des valeurs mobilières et des brevets de toute origine ou pour les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autrement et développer toujours ces valeurs mobilières et brevets, et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avantages et garanties.

La Société peut agir en tant qu'administrateur, gérant ou liquidateur pour toute société ou institution.

La compagnie peut, entre autres choses, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que toutes transactions sur les biens meubles ou immeubles, qu'elle pourrait juger nécessaire pour l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant avec le même quorum que celui requis en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de révoquer les membres du Conseil d'administration de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Dixième résolution

L'actionnaire unique procède à la nomination du nouveau Conseil d'Administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Christian Zois, économiste, né à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mars 1983, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen;

b) La société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques BEARN HOLDINGS SA, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay, Lake Building 1, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 367012.

c) Monsieur David Shengelia, avocat, né à Tbilissi, (Géorgie), le 10 août 1972, demeurant professionnellement à CH1208 Genève, 4, rue Pedro - Meylan, (Suisse);

d) Monsieur Ruslan Yegembayev, économiste, né à Almaty, (Kazakhstan), le 22 janvier 1974, demeurant professionnellement à CH1208 Genève, 4, rue Pedro - Meylan, (Suisse);

e) Monsieur Matthieu Van de Castele, juriste, né à Boulogne-Billancourt, (France), le 27 décembre 1977, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

L'actionnaire unique fixe la durée des mandats des administrateurs ainsi nommés à six ans et accepte la nomination de Monsieur Christian Zois comme représentant permanent de l'administrateur mentionné sub b), conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Christian Zois, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

39103

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille trois cent cinquante euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Zois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2008, Relation GRE/2008/517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035152/231/272.

(080037059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Aerodynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Eddy Dome résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035480/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2007

L'Assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Maître Tom Felgen, démissionnaire, Monsieur Lennart Stenke, administrateur, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur, ainsi qu'au poste de Administrateur-Délégué de la société, avec effet immédiat.

Les mandats de Monsieur Lennart Stenke prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035695/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Ivy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035687/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01119. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Léopold (Lux 2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035688/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09131. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Brannefalk Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 90.898.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER et BONTEMPS

Réviseur d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008035676/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01908. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Bristol Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 103.541.

Avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Vincent Villem a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société BRISTOL ASSURANCES SA RC B 103.541 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

V. Villem.

Référence de publication: 2008035798/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., a limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on April 2, 2007 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.646 and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

duly represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 14, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., is the sole partner of MORGAN STANLEY VINDOLANDA EQUITY S.A R.L. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2007, not yet published in the Mémorial C, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under B 127.497. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on May 30, 2007, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of four hundred thousand and ten Pounds Sterling (£ 400,010.-) to bring it from its present amount of eight thousand five hundred Pounds Sterling (£ 8,500.-) to an amount of four hundred eight thousand five hundred and ten Pounds Sterling (£ 408,510.-) by the creation and the issue of twenty-three thousand five hundred and thirty (23,530) new class A parts having a par value of seventeen Pounds Sterling (£ 17.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three million five hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety Pounds Sterling (£ 3,599,990.-);

2. Subscription by MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L. for all the twenty-three thousand five hundred and thirty (23,530) new class A parts and payment by contributions in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such capital increase.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of four hundred thousand and ten Pounds Sterling (£ 400,010.-) to bring it from its present amount of eight thousand five hundred Pounds Sterling (£ 8,500.-) to an amount of four hundred eight thousand five hundred and ten Pounds Sterling (£ 408,510.-) by the creation and the issue of twenty-three thousand five hundred and thirty (23,530) new class A parts having a par value of seventeen Pounds Sterling (£ 17.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three million five hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety Pounds Sterling (£ 3,599,990.-);

Subscription

MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., will subscribe for all the twenty-three thousand five hundred and thirty (23,530) new class A parts having a par value of seventeen Pounds Sterling (£ 17.-) each, issued by the Company together with an issue premium for an amount of three million five hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety Pounds Sterling (£ 3,599,990.-). These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of four million Pounds Sterling (£ 4,000,000.-) is now available to MORGAN STANLEY VINDOLANDA EQUITY S. A R.L., evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued Class A parts, the amount of forty thousand eight hundred and fifty-one Pounds Sterling (£ 40,851.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining three million five hundred fifty- nine thousand one hundred and thirty-nine Pounds Sterling (£ 3,559,139.-) will be accounted as share premium.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at four hundred eight thousand five hundred and ten Pounds Sterling (£ 408,510.-), represented by twenty-four thousand and thirty (24,030) Class A parts with a nominal value of seventeen Pounds Sterling (£ 17.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premium has been paid on the Class A parts for an amount of three million five hundred fifty-nine thousand one hundred and thirty-nine Pounds Sterling (£ 3,559,139.-).

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of Managers to provide for setting of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The respective holders of each class of parts, as the case may be, shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class, if any, in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class, if any, in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company».

Valuation

For registration purposes, the contribution in cash of four million Pounds Sterling (£ 4,000,000.-) is valued at 5,937,361.- €.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are valued at 63,000.- €.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., une société à responsabilité limitée formée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg le 2 avril 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.646 et ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représentée par M^e Cécile Jager, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juin 2007.

Cette procuration est signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société prénommée, MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., est l'associé unique de MORGAN STANLEY VINDOLANDA EQUITY S. A R.L. («la Société»), ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.497. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2007, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent mille et dix Livres Sterling (GBP 400.010.-) pour le porter de son montant actuel de huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 8.500.-) à quatre cent huit mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 408.510.-) par la création et l'émission de vingt-trois mille cinq cent trente (23.530) parts de Classe A d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 3.599.990.-);

2. Souscription par MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L. de toutes les vingt-trois mille cinq cent trente (23.530) nouvelles parts de Classe A et libération de ces parts par un apport en numéraire;

3. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent mille et dix Livres Sterling (GBP 400.010,-) pour le porter de son montant actuel de huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 8.500,-) à quatre cent huit mille et cinq cent dix Livres Sterling (GBP 408.510,-) par la création et l'émission de vingt-trois mille cinq cent trente (23.530) parts de Classe A d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 3.599.990,-);

Souscription

MORGAN STANLEY BYZANTINE S. A R.L., a déclaré souscrire toutes les vingt-trois mille cinq cent trente (23.530) parts de Classe A d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 3.599.990,-). Ces parts ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre millions de Livres Sterling (GBP 4.000.000,-) est désormais à la disposition de MORGAN STANLEY VINDOLANDA EQUITY S. A R.L., tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts de classe A, un montant de quarante mille huit cent cinquante et une Livres Sterling (GBP 40.851,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de trois millions cinq cent cinquante-neuf mille cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 3.559.139,-) sera comptabilisée comme prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent huit mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 408.510,-), divisé en vingt-quatre mille et trente (24.030), parts sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, une prime d'émission a été payée sur les parts de Classe A de trois millions cinq cent cinquante-neuf mille cent trente-neuf Livres Sterling (GBP 3.559.139,-).

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales, peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour compenser toutes les pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.

Les détenteurs de parts de classe différentes bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

Les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe, si tel est le cas, selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

Les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital de quatre millions de Livres Sterling (GBP 4.000.000,-) est évalué à 5.937.361,- €.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 63.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14958. — Reçu 59.373,61 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008035234/212/173.

(080037696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Riparia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.093.

In the year two thousand seven, on the ninth of November.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company DRAYCOTT PROPERTIES LIMITED, having its registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered under the number 98188,

hereby represented by Mr. Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, by virtue of a proxy given under private seal on the 8th of November 2007.

Which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company RIPARIA S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 126.093 (NIN 2007 2414 374) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 28th of March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1087 on the 7th of June 2007.

It results from a share purchase agreement from the 5th of June 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1815 on the 28th of August 2007, that the company DRAYCOTT PROPERTIES LIMITED has become the sole shareholder of the company RIPARIA S.à r.l.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to transfer the registered office from Luxembourg to Schuttrange and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraph 1). The registered office is established in Schuttrange.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to fix the address of the company as follows: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend the first and the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation to give them the following reading:

Art. 12. (paragraph 1). The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

(paragraph 4). The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one of the members of the board of managers.

Fourth resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to revoke the existing managers of the company and grants them discharge for the carrying out of their mandate.

Fifth resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

- Mrs. Michelle Marie Carvill, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

- Mr. Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, private employee, professionally residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The company will be validly bound by the sole signature of one of the managers.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Schuttrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

SUIT LA TRADUCTION FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRÉCÈDE:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DRAYCOTT PROPERTIES LIMITED, avec siège social à Suites 7B & 8B, 50, Town Range, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 98 188,

ici représentée par Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 novembre 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée RIPARIA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.093 (NIN 2007 2414 374), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 7 juin 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 5 juin 2007, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1815 du 28 août 2007, que la société DRAYCOTT PROPERTIES LIMITED est devenue l'associée unique de la société RIPARIA S.à r.l..

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schuttrange Luxembourg et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1er). Le siège social est établi à Schuttrange.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier le premier et le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. (paragraphe 1er). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

(paragraphe 4). La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de révoquer les gérants existants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Schuttrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Van Zeeland, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1398. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2008035247/201/120.

(080037128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Infotechnica Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.187.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

SKYNDIMYNDIR EHF, a company incorporated and existing under the laws of Iceland, established and having its registered office at Brautarholt 2, 105 Reykjavík (Iceland),

here represented by:

Mrs Eveline Karls, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 31 December 2007,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as «the principal»,

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company INFOTECHNICA HOLDING S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 78.187, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 2 October 2000, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 29 March 2001, number 231 (here after «the Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is therefore fixed at thirty-five thousand united states dollars (35,000.- EUR) and is divided into seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a par value of two united dollars us (2.- USD) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company INFOTECHNICA HOLDING S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all seventeen thousand five hundred (17,500) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- That the bearer shares, representing the entire subscribed share capital of the Company are cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

SKYNDIMYNDIR EHF, une société constituée et existant sous les lois de l'Islande, établie et ayant son siège social à Brautarholt 2, 105 Reykjavík (Islande),

ici représentée par:

Madame Eveline Karls, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement, ci-après dénommée: «le mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société INFOTECHNICA HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.187, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 2 octobre 2000 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 29 mars 2001, sous le numéro 231 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève donc à trente-cinq mille dollars us (35.000,- USD) et se trouve divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société INFOTECHNICA HOLDING S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- Que les titres au porteur représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Karls, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2008, Relation: EAC/2008/2177. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008035241/239/97.

(080037288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

PSEG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.682.

—
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008035488/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Smaragtin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.228.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 584 du 26 novembre 1995, modification des statuts par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en euros, en date du 28 mai 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n^o 1206 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMARAGTIN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035720/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00794. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office in the Cayman Islands C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner, MINLAM MICROFINANCE ASSOCIATES, LLC a Delaware limited liability company registered as a foreign company in the Cayman Islands pursuant to the Companies Law (2004 Revision) of the Cayman Islands, itself represented by Michael Hokenson and Julie Harris, Managing Members,

here represented by Mr Shachar Weisbarth, private employee, professionally residing in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a power of attorney under private seal given in New York on January 30, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company»), which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the «Securitization Law»), which shall be governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to enter a securitization transaction within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, in relating to the holding assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company will assume these risks by acquiring assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. With the prior approval of the board of managers and subject to, if applicable, the compliance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets, the Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation and dispose of the claims and assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also:

(a) raise funds, including through the issue of bonds, notes, obligations and other evidences of indebtedness or through subscription to any other debt instrument within the limits of the applicable law;

(b) grant loans or any other debt;

(c) grant security for funds;

(d) enter into agreements, including, but not limited to;

(e) underwriting agreements more specific but not limited to the granting of loans to Microfinance Institutions, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;

(f) interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned above; and

(g) bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements; credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the activities mentioned above.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 5 of the Securitization Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical, financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its object, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MINLAM LUXEMBOURG S.à r. l.

Art. 5. The registered office of the Company is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked ad nutum and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The managers will decide upon the acquisition of loans, mortgages, debts and/or receivables and upon the issue of promissory notes in consideration thereto.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of incorporation of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board of Managers may decide to pay interim dividends without prejudice to Luxembourg laws.

Art. 18. The Company may redeem shares of its own capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of incorporation.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party, represented as stated above, declares to subscribe the whole capital as follows:

	shares
MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P.	100
Total	100

All the shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Ms Marjoleine Van Oort, private employee, born in Groningen (The Netherlands) on 28 February 1967, having her professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr Christophe Davezac, companies' director, born on 14 February 1964 in Cahors (France), having his professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership avec siège social aux Isles Cayman C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son associé, MINLAM MICROFINANCE ASSOCIATES, LLC, a Delaware limited liability company enregistré aux Iles Cayman en vertu de la Loi des Sociétés, Companies Law (2004 Revision) des Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Shachar Weisbarth, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 30 janvier 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), et qui sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une transaction de titrisation au sens de la loi sur la titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques liés à des obligations de tierces parties ou en rapport avec tout ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ponctuelles ou de façon régulière.

La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, garantissant les obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Sous réserve de l'accord préalable du conseil de gérance et conformément, le cas échéant, aux conditions applicables aux titres émis pour financer l'acquisition desdits actifs, la Société pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, les créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ponctuelles ou de façon régulière. Dans le contexte, la Société peut également:

- (a) réunir des fonds, entre autre par l'émission de bonds, billets à ordre, obligations et autres moyens d'endettement dans les limites de la loi applicable;
- (b) accorder des sûretés pour des fonds;
- (c) accorder des prêts ou autres garanties;
- (d) conclure des contrats, comprenant, mais non limité à;
- (e) des contrats de garantie, des contrats de commercialisation et des contrats de vente en relation avec l'obtention de fonds;
- (f) des contrats d'échange d'intérêts ou de devises plus précisément mais non limite à l'octroi de prêts à des Institutions dans l'activité de la Micro finance ou et d'autres contrats financiers de produits dérivés en relation avec les objets susmentionnés; et
- (g) des contrats de banque et d'administration d'espèces, contrats de lignes de crédits, contrats d'assurance de crédits et des contrats créant des sûretés en relation avec les activités susmentionnées.

La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte de ses actifs et passifs dans le respect de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et plus particulièrement l'article 5 de cette loi.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles pour accomplir son objet, ainsi que, toutes opérations en relation directe ou indirecte avec la réalisation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MINLAM LUXEMBOURG S.à r. l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués ad nutum et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Le Conseil de gérance peut décider de l'acquisition de prêts, de prêts hypothécaires, de dettes et/ou créances ainsi que de l'émission de billets d'ordre en relation avec les acquisitions susmentionnées.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire sans préjudices des lois luxembourgeoises.

Art. 18. La Société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	parts sociales
MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P.	100
Total	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, représentée comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Marjoleine Van Oort, employée privée, née à Groningen (Pays-Bas) le 25 février 1967, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Christophe Davezac, administrateur des sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Weisbarth, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, LAC/2008/6272. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008035186/7241/325.

(080037196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.295.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2008 a pris les résolutions suivantes:

Démission du Commissaire aux Comptes TRUSTAUDIT S.A. en date du 27 août 2007.

Nomination, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société, EXAUDIT S.A., société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.982, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008035714/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Morea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 98.809.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 janvier 2008 que la démission de Messieurs Cyril Lamorlette et Pierre François Wery en qualité d'administrateur a été acceptée.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Est réélue pour la même période en tant que Commissaire:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., avec adresse au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008035553/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Green Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.766.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035621/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01926. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Les Marres Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.953.

- La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, nommée Administrateur en date du 18 novembre 2005, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, né le 21 novembre 1961, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée Administrateur en date du 28 septembre 2002, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée Administrateur en date du 18 novembre 2005, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

Le 18 janvier 2008.

*LES MARRES INVESTISSEMENT S.A.**DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.**Administrateur / Administrateur**P. Mestdagh / C. Francois**Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008035574/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Rock Brook Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.695.

Constituée le 6 avril 1990 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, numéro 390 du 22 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 février 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 septembre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 janvier 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 227 du 17 mai 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 217 du 19 mai 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1996, acte publié au Mémorial C, numéro 232 du 8 mai 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 646 du 19 novembre 1997, modifiée en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 156 du 16 mars 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1999, acte publié au Mémorial C, numéro 455 du 16 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 135 du 25 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 241 du 28 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROCK BROOK HOLDINGS**FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.**Signatures*

Référence de publication: 2008035725/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00968. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.